

LE TEMPS

Soins Mardi 31 mai 2011

Pénurie de soignants, les recettes vaudoises

Par Marco Danesi

Hautes études et planification expliquent le bilan satisfaisant des ministres PS. Les diplômés sont à la hausse

Le gouvernement vaudois, à la lumière des résultats «positifs» de sa politique, va continuer de planifier et de valoriser les études médicales afin de coller aux mieux à la demande en soins. Les médecins partent à la retraite. La population vieillit. Les consultations augmentent. Il faut donc assurer la relève face à la pénurie qui menace et aux pathologies qui évoluent. Aujourd'hui, la Suisse importe entre 25 et 50% de son personnel soignant. Dans le canton de Vaud, un collaborateur sur trois vient de l'étranger.

A l'heure du bilan des mesures adoptées sur un dossier «au long cours» mais «sans alarmisme», Anne-Catherine Lyon a vanté les mérites des cursus académiques en soins infirmiers. «Un choix stratégique national qui se révèle payant», a jugé la cheffe de la formation cantonale. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat responsable de la santé, a souligné de son côté la nécessité «d'orienter la formation en fonction des besoins de santé publique les plus criants plutôt que des exigences en spécialistes des hôpitaux universitaires».

Le tandem socialiste du collège n'a pas caché sa satisfaction en présentant les fruits de son étroite collaboration. «Vaud doit être un modèle, le seul qui ne pratique pas de numerus clausus dans sa faculté de médecine», ont observé l'un et l'autre. C'est de bonne guerre à quelques mois des élections cantonales. Entre la victoire dans les urnes le 15 mai plébiscitant les aides aux familles pauvres et le scrutin populaire prévu en septembre sur la réforme de l'école obligatoire.

Les efforts déployés depuis quelques années ont abouti à une hausse des titres délivrés dans toutes les filières, ont montré les deux magistrats statistiques à la main. Depuis 2008, les diplômés en médecine dans le canton ont progressé de 25%, en soins infirmiers de 32% et les CFC d'assistant en soins et santé communautaire mis sur le marché en 2001 de 31%. Mais il faut faire davantage. C'est pourquoi les ressources consacrées à la formation grossissent: 8,5 mio de plus en 2010 et 11,5 mio cette année alors que l'on alloue aux cursus post-grades des médecins 55 mio annuels.

Seule une relève nombreuse et qualifiée en effet pourra combler les vides laissés dans les cabinets et s'occuper de Vaudois de plus en plus âgés touchés par des maladies chroniques ou dégénératives. Dans une dizaine d'années, 800 médecins vaudois sur les 2050 en activité – soit 40% – prendront leur retraite. On calcule qu'il faudrait 2500 professionnels pour faire face. A défaut, le délai d'attente pour une consultation risque d'enfler.

La pénurie concerne en premier lieu les généralistes. C'est sur cette catégorie que le canton focalise son action. En bonne intelligence avec le Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne (CHUV), le département de Pierre-Yves Maillard [renforce la médecine de premier recours](#). Un Institut universitaire de médecine générale a vu le jour il y a trois ans. Sous la supervision de l'institut,

l'apprentissage du métier bénéficie du contact direct avec les patients et des généralistes expérimentés. Que ce soit dans leurs cabinets ou dans la nouvelle permanence de la Policlinique médicale universitaire basée depuis mai 2010 dans le quartier du Flon à Lausanne (lire complément).

Quant aux [soins infirmiers](#), le canton a bâti une [filière complète d'études supérieures](#), chère à Anne-Catherine Lyon, qui mène au master et au doctorat. Un programme de réinsertion professionnelle s'adresse aux infirmières qui ont interrompu leur parcours professionnel. En six ans, il a permis à 280 personnes de se requalifier. 200 autres le seront bientôt.

Finalement, Pierre-Yves Maillard est revenu sur le financement des hôpitaux. Malgré le refus du parlement cantonal d'entrer en matière sur une révision législative, le socialiste a affirmé une fois encore l'exigence, combattue par les établissements privés, de soumettre l'octroi de subventions publiques à des conditions, dont l'obligation de former. «La bataille, même au niveau fédéral, ne fait que commencer», a-t-il annoncé, en faveur d'une arme de plus contre la pénurie et à l'avantage de la planification hospitalière.

Parmi les dispositifs incitatifs, l'élu a esquissé la possibilité de rendre la formation d'assistant en soins et santé communautaire intéressante financièrement pour les hôpitaux et les EMS qui s'en chargent. Actuellement, ces enseignes reçoivent des subventions cantonales qui couvrent seulement en partie leurs frais.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA